



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



# RENTRÉE 2021/2022 INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE EN CAR OU EN TER

**1<sup>RE</sup> DEMANDE OU RENOUELEMENT**

**FRAIS DE DOSSIER OFFERTS JUSQU'AU 20/07/2021**

Passée cette date, 15€ de frais de dossier vous seront facturés

**FACILE  
IMMÉDIATE  
SÉCURISÉE**

**L'inscription en ligne sur  
[transports.nouvelle-aquitaine.fr](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr)**

## **CONTACT**

Nous appeler : du lundi au samedi de 8h à 19h au **0 970 870 870**

Nous écrire : rubrique contact sur [transports.nouvelle-aquitaine.fr](https://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Locaux situés au 491 avenue du Midi - AGEN

**La Région vous transporte**



## Immédiate

**Vous avez connaissance automatiquement de la recevabilité de votre dossier** conformément aux règles et critères fixés par la Région, sauf si votre dossier nécessite un complément d'instruction.

## Facile

Vous pouvez **payer en ligne** le montant de la part familiale (en 1 ou 3 fois). **Plus de risque d'être pénalisé à la rentrée scolaire pour oubli ou retard de paiement !**

## Sécurisée

**Vos données sont stockées sur nos serveurs sécurisés.**

MESURES SANITAIRES COVID 19

Consultez les gestes barrières sur le site [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

# INSCRIVEZ-VOUS PLUTÔT EN LIGNE !

[transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Pour toute demande,

1<sup>re</sup> inscription

ou renouvellement,

c'est plus simple en ligne !

## RENTREE 2021 : LES 6 POINTS CLÉS

**1 Prise en compte du quotient familial pour les élèves ayants droit.** Modulation de la participation familiale possible par l'organisateur secondaire (Mairie, SIVOS, ...), renseignez-vous auprès de leur service.

Tranche et QF mensuel estimé	Tranche 1 : inférieur à 450€	Tranche 2 : entre 451 et 650€	Tranche 3 : entre 651 et 870€	Tranche 4 : entre 871 et 1 250€	Tranche 5 : à partir de 1 250€	Tarif non-ayant droit transport scolaire et TER	Navette RPI
Tarif annuel demi-pensionnaire	30 €	51 €	81 €	114 €	150 €	195 €	30 €
Tarif annuel interne	24 €	39 €	63 €	93 €	120 €	150 €	

**2 Application de la carte scolaire à tous les établissements scolaires d'enseignement général** (sauf dérogations prévues au Règlement des Transports Scolaires).

**3 Possibilité d'attribution d'une Aide Individuelle au Transport (AIT)** pour les élèves dont le trajet intégral domicile-établissement scolaire ne peut pas être assuré par un réseau de transport routier régional ou un réseau TER. Demandes à effectuer avant le 1er novembre suivant la rentrée scolaire en remplissant le formulaire dédié.

**4 Prise en charge par la Région des titres de transport nécessaires en cas de correspondance avec un réseau de transports urbains** (point de descente à plus de 800 m de l'établissement fréquenté).

**5 Réduction pour les familles inscrivant 3 enfants et plus** au transport scolaire organisé par la Région Nouvelle-Aquitaine et domiciliés à la même adresse.

**6 Possibilité de remboursement total** en cas de non-utilisation du service sur demande écrite avant le 30/09/21.

**Le paiement déclenche la délivrance du titre de transport. Les demandes de désinscription, les demandes de modifications ainsi que les déclarations de perte de carte** doivent être signalées par courrier au Service Transports du Site d'Agen ou via la rubrique contact sur le site [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr).

Les demandes de duplicata et le paiement des 10€ associés peuvent être réalisés en ligne.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ?

En CAR ou en TER, la Région transporte, jusqu'à leur établissement, **les élèves quel que soit leur régime** (externe, demi-pensionnaire, interne), **résidant dans la région Nouvelle-Aquitaine** et qui **répondent aux conditions suivantes** : domiciliés à plus de 3 km de l'établissement où ils sont inscrits ; **scolarisés de la maternelle à la fin des études secondaires (niveau BAC)** ; inscrits dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'État, relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture ; **dans le respect de la sectorisation** (carte scolaire).

## IMPORTANT

L'inscription aux transports scolaires implique l'acceptation pleine et entière du **règlement des transports scolaires** et plus particulièrement pour les élèves transportés en CAR, **des conditions générales d'utilisation des services** qui précisent les obligations des parents et de l'élève pendant le trajet et aux abords des points d'arrêt.

## CAS PARTICULIERS

> Les élèves ayant une reconnaissance MDPH sont invités à se rapprocher du Conseil départemental.

> Les élèves qui résident et sont scolarisés sur le territoire d'une agglomération doivent contacter le service des transports scolaires de l'agglomération dont ils dépendent :

**Agglomération d'Agen** : réseau Tempo – 05 53 48 90 10 – [www.tempobus.fr](http://www.tempobus.fr)

**Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois** : réseau Elios – 05 53 40 23 30 – [www.bus-elios.fr](http://www.bus-elios.fr)

**Val de Garonne Agglomération** : réseau Evalys – 05 53 64 64 51 – [www.vg-agglo.com](http://www.vg-agglo.com)